

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
ARRONDISSEMENT DE MEAUX  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU PAYS DE L'OURCQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU PRESIDENT

**Référence : 2022-10/01**

Nous, Pierre EELBODE, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de l'Ourcq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-3 et L2131-2,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale en date du 04/11/2020, référencée 2020-11/06 et portant sur la délégation d'attributions au Président.

**DÉCIDONS**

**Article 1 : Objet**

Signer les actes ci-après référencés, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2022 :

Numéro	Objet	Fournisseur	Montant en € HT	Date
2022-0227	Intervention d'une sophrologue	CROKENVOL	120,00 €	12/09/2022
2022-0239	Renouvellement contrat Plateforme transmission des actes et délibérations S <sup>2</sup> low	LIBRICIEL SCOP SA (ADULLACT)	150,00 €	19/09/2022
2022-0240	Alimentation pour la crèche	LABORATOIRES RIVADIS	495,11 €	20/09/2022
2022-0241	Matériel pédagogique	WESCO	1 866,20 €	20/09/2022
2022-0242	Sortie en famille-chèvrerie	FROMAGES CHEVRE MORET	192,09 €	20/09/2022

**Article 2 : Ampliation**

Le Président et le Receveur du Centre Intercommunal d'Action Sociale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Meaux,
- Madame le Receveur du Centre Intercommunal d'Action Sociale,

Fait à Ocquerre, le 4 octobre 2022

Pierre EELBODE

